

Posté par: formations-concours

Publiée le : 3/11/2008 11:40:02

**Présentation du métier** L'activité principale est axée sur l'installation d'équipements électriques dans le domaine du Bâtiment et de l'industrie. **Statut** > Vous avez entre 16 et 25 ans.

> L'entreprise ou l'artisan vous emploie en contrat d'Apprentissage ou de professionnalisation, pour une durée de 2 ans, dont 1400H de formation au centre de formation avec une alternance de 1 semaine en entreprise et 1 semaine à l'IFABTP.

> Vous percevez un salaire aux conditions minimales prévues par la loi, selon un % du SM IC, en fonction de votre âge et de votre ancienneté dans le contrat.

**Les domaines d'activité** Electricité industrielle et Bâtiment Distribution électrique. Maintenance industrielle, habitat, tertiaire. Câblage d'armoires électriques et tableau de distribution. Notions en électronique de puissance.

**Les objectifs de la formation** > Exécuter des activités d'installations à partir d'un schéma électrique.

> Mettre en service une installation électrique.

> Assurer la maintenance industrielle.

> Exploiter des procédures d'ordre électrique.

> Lire un schéma électrique. **Les conditions d'admissions** Être âgé(e) d'au

moins 15 ans et de moins de 26 ans Être issu(e) d'une classe de 3<sup>ème</sup> ou être titulaire

d'un CAP Présenter un dossier scolaire satisfaisant Avoir satisfait aux tests de positionnement

et entretien de motivation Avoir signé un contrat d'apprentissage ou de qualification avec une

entreprise Accepter le règlement intérieur de l'établissement

À